Nations Unies S/2004/715



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 3 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur mon troisième rapport spécial sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en date du 16 août 2004 (S/2004/650), que le Conseil de sécurité a examiné pendant les consultations informelles qu'il a tenues le 25 août 2004. Je suis heureux de constater que, dans l'ensemble, les membres du Conseil ont partagé mon analyse de la situation politique en République démocratique du Congo et qu'ils ont reconnu qu'il était nécessaire de renforcer la participation de l'ONU au processus de paix dans ce pays.

Comme les membres du Conseil de sécurité et les États qui fournissent des contingents le savent, je suis extrêmement préoccupé par l'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité que connaît la République démocratique du Congo depuis la crise qui a éclaté à Bukavu en mai et juin et depuis le massacre de réfugiés banyamulenge congolais perpétré à Gatumba (Burundi), le 13 août.

Il n'est pas exclu que la situation se détériore davantage, étant donné la vitesse à laquelle les événements se succèdent. En attendant que le Conseil de sécurité prenne une décision en s'appuyant sur les recommandations figurant dans mon troisième rapport spécial, je propose qu'il envisage de décider sans délai d'envoyer à la MONUC des renforts d'urgence. Ces renforts consisteraient en deux bataillons d'infanterie supplémentaires et quatre hélicoptères d'attaque. J'ai le sentiment qu'une décision rapide du Conseil sur cette question contribuerait à montrer son attachement continu au processus de paix en République démocratique du Congo. En outre, ces renforts fourniraient à la MONUC la capacité nécessaire pour faire face immédiatement aux problèmes de sécurité.

Toutefois, ces aides supplémentaires ne satisferont pas les besoins nécessaires sur le long terme, pour renforcer la MONUC conformément aux plans décrits dans mon troisième rapport spécial. Je souhaite donc souligner que le déploiement provisoire proposé ne devrait pas se faire au détriment de l'examen de l'élargissement futur de la MONUC par le Conseil. Je continue de penser qu'un tel élargissement serait la meilleure manière d'appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo, en particulier alors que ce pays entre dans une période électorale cruciale, et d'améliorer la stabilité de la région tout entière.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente proposition à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi **Annan**

04-49981 (F) 070904 070904

